

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

R. 4412-97 modifié par le décret 2012-639 du 4 mai 2012
Norme NF X 46-020

58 BLD DE L'ALMONT

77000 MELUN



A \ INFORMATIONS GENERALES

A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	58 BLD DE L'ALMONT 77000 MELUN
Cat. Du bâtiment :		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	62LAG1003	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	13/03/2018	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Gaetan BEDEL	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	CPDI3869	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	22/04/2016	N° de contrat d'assurance :	10063271004
Organisme certificateur	I.CERT PARC EDONIA - BAT G - RUE DE LA TERRE VICTORIA - 35760 SAINT GREGOIRE	Date de validité :	31/12/2018

B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

FAIT LE 23/03/2018

Cabinet : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE

Nom du responsable : **DEMOULIN Frédéric**

Nom du diagnostiqueur : **Gaetan BEDEL**



Rapport N° : 62LAG1003 13/03/2018

Version : 23/03/2018

C\ SOMMAIRE

Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR	2
C \ SOMMAIRE	3
D \ CONCLUSIONS	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	12
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	15
ATTESTATION(S).....	17
CERTIFICAT DE COMPETENCES	18

D \ CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77		PAGE N° 1
NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 77 AGENCE DE VAL DE SEINE 10 Avenue Charles Péguy 77000 MELUN Tél : 01.64.14.11.11 Fax : 01.64.14.14.94 Siret : 27770001900015		BON DE TRAVAUX N° 2018 5195 EXPERT HABITAT INGENIERIE 21 RUE D'ALBERT 62450 AVESNES LES BAPAUME Téléphone 0321734144
Réf. fournisseur F / 5149 Marché n° 2017 4473 1 Provenance MELUN VAL DE SEINE Objet HONORAIRES	SERVICE V.SEINE Techniciens ÉMETTEUR PYZIKIEWIEZ FRANCOIS	
LOCALISATION Programme 62 MELUN - ALMONT Tranche 1 Ensemble D000 Escalier AG Étage 10 Logement 3 Module 62LAG1003 Retrait des clés CHEZ LE GARDIEN	ADRESSE 58 BOULEVARD DE L'ALMONT 77000 MELUN	

DÉLAI D'EXÉCUTION 15 JOURS **PÉRIODE DU** 09-03-2018 **AU** 23-03-2018

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI46	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX	1,00	5,00	5,00
AMI73	D'ENTRETIEN OU REPARATIONS - ENTRE 11 ET ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS GARDIEN: 07 86 49 37 67	3,00	48,00	144,00
TOTAL H.T.				149,00
H.T. ACTUALISE				
COEFFICIENT REGIONAL				
RABAIS				
TOTAL H.T.				
T.V.A. 20,00 %				29,80
TOTAL T.T.C.				178,80

08-03-2018 travaux prévus:
 - Sol SDB
 - sol des 2 chambres
 - faïence SDB

AFFECTATION BUDGÉTAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI				MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE			
1 HONAMIA	A760	VLS	SVLA	HONORAIRES DIAG AMIANTE	178,80	

AFFECTATION ANALYTIQUE		REFFÉRENCES PATRIMOINE	REFFÉRENCES OCCUPANT	MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET				
1 HONAMIA		62 1 D000 AG 62LAG1003	L 9929092	178,80

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX N° 2018 5195

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:

F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G \ RAPPORTS PRECEDENTS

NEANT

H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée			OUI	CONCERNEE
WC			OUI	CONCERNEE
Salle de bains			OUI	CONCERNEE
Couloir			OUI	CONCERNEE
Chambre 2			OUI	CONCERNEE
Chambre 1			OUI	CONCERNEE
Cuisine			OUI	CONCERNEE
Cellier			OUI	CONCERNEE
Séjour			OUI	CONCERNEE

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHER BAS	PLANCHER HAUT	PORTES	FENETRE1	FENETRE2
Entrée					Sol souple	Enduit			
WC					Sol souple	Enduit			
Salle de bains	Mâchefer	Béton			Dalle de sol	Enduit			
Couloir					Sol souple	Enduit			
Chambre 2					Sol souple	Enduit			
Chambre 1					Sol souple	Enduit			
Cuisine					Sol souple	Enduit			
Cellier					Sol souple	Enduit			
Séjour					Sol souple	Enduit			

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Rapport N° : 62LAG1003 13/03/2018

Version : 23/03/2018

7/19

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 2		Revêtement souple	Revêtement cassant gris + colle polymère jaune avec poussières + revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris en vrac	62LAG1003P001	Sols	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Salle de bains		Dalle de sol	Revêtement cassant gris + colle polymère incolore en faible quantité avec poussières non séparable	62LAG1003P002	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige avec poussières non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	62LAG1003P003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Chambre 2		Revêtement souple	Revêtement cassant gris + colle polymère jaune avec poussières + revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris en vrac	62LAG1003P001	Sols	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Chambre 1		Revêtement souple	Revêtement cassant gris + colle polymère jaune avec poussières + revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris en vrac	62LAG1003P001	Sols	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Dalle de sol	Revêtement cassant gris + colle polymère incolore en faible quantité avec poussières non séparable	62LAG1003P002	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige avec poussières non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	62LAG1003P003	Mur A	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige avec poussières non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	62LAG1003P003	Mur C	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO
Salle de bains		Faïence 1	Colle beige avec poussières non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	62LAG1003P003	Mur D	BON ETAT	Amiante non détecté	ZSO

ZSO : Zone de Similitude d'Ouvrage

ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 62LAG1003P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	62LAG1003 13/03/2018		Chambre 2
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Revêtement souple	Revêtement cassant gris + colle polymère jaune avec poussières + revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris en vrac	13/03/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Sols		Amiante non détecté	
EMPLACEMENT			
			

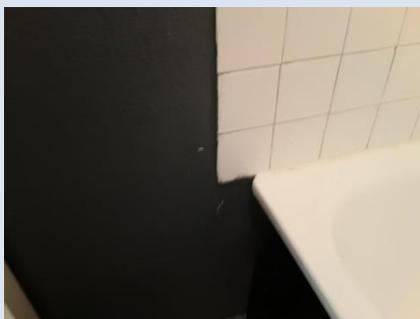
PRELEVEMENT : 62LAG1003P002			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	62LAG1003 13/03/2018		Salle de bains
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Dalle de sol	Revêtement cassant gris + colle polymère incolore en faible quantité avec poussières non séparable	13/03/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Sol		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



PRELEVEMENT : 62LAG1003P003			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	62LAG1003 13/03/2018		Salle de bains
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Faïence 1	Colle beige avec poussières non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	13/03/2018	BEDEL Gaetan
LOCALISATION		RESULTAT	
Mur A		Amiante non détecté	

EMPLACEMENT



ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
Fax : 02.99.35.41.42
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5967



Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-30178 EN DATE DU 23/03/2018 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : EXPERT HABITAT & INDUSTRIE INGENIERIE- AGENCE IDF (COMPTE MATERIAUX) 2 rue Traversière 78580 LES ALLUETS LE ROI	Réf. Commande ITGA : IT0718-30178 Réf. Commande Client : 62LAG1003-01
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 19/03/2018

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique
- ou
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération de poussières sur grille de microscope électronique (méthode interne IT 085 ou IT 286)

Technique Analytique(s) :

- ou - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)
- ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Réf dossier client : 62LAG1003-01 - 58 BLD DE L'ALMONT 77000 MELUN Réf échantillon client : 62LAG1003P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Chambre 2 Sols Revêtement souple				Réf échantillon ITGA : IT071803-37629 Description ITGA : Revêtement cassant gris / Colle polymère jaune avec poussières / Revêtement souple beige / Colle polymère jaune / Ragréage gris en vrac
► Revêtement cassant gris + colle polymère jaune avec poussières + revêtement souple beige + colle polymère jaune non séparable + ragréage gris en vrac	META	1	22/03/2018	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : 62LAG1003-01 - 58 BLD DE L'ALMONT 77000 MELUN Réf échantillon client : 62LAG1003P002 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Sol Dalle de sol				Réf échantillon ITGA : IT071803-37630 Description ITGA : Revêtement cassant gris / Colle polymère incolore en faible quantité avec poussières
► Revêtement cassant gris + colle polymère incolore en faible quantité avec poussières non séparable	META	1	22/03/2018	Amiante non détecté / -

Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0718-30178 EN DATE DU 23/03/2018
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique	Nb de préparations	Date d'analyse	Résultat / Type d'amiante
Ref dossier client : 62LAG1003-01 - 58 BLD DE L'ALMONT 77000 MELUN		Ref échantillon ITGA : IT071803-37631		
Ref échantillon client : 62LAG1003P003 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - - / Salle de bains Mur A Falence 1		Description ITGA : Colle beige avec poussières / Matériau compact gris hétérogène / Carrelage		
▸ Colle beige avec poussières non séparable + matériau compact gris hétérogène + carrelage	META	1	23/03/2018	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale : ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 03

Page 2/2

ATTESTATION(S)



réinventons / notre métier



Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD atteste que :

EXPERT HABITAT ET INDUSTRIE INGENIERIE
21 ROUTE D'ALBERT
62450 AVESNES LES BAPAUME

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10063271004 ayant pris effet le 01/03/2018.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS OBLIGATOIRES, REALISES DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE IMMOBILIER ET/ OU AUTRES MISSIONS REALISEES EN DEHORS DU DOSSIER TECHNIQUE, TELS QUE FIGURANT DANS LA LISTE LIMITATIVE CI-DESSOUS :

- ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIMITIVES
- CONTROLE PERIODIQUE (AMIANTE)
- CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX (PLOMB - AMIANTE)
- REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION
- REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES
- DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU
- CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB (CREP)
- DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES (DRIPP)
- RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION
- ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES
- ETAT PARASITAIRE (MERULES, VRILLETES, LYCTUS)
- INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE (LOI ALUR)
- MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN
- CALCULS DES MILLIEMES - TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004-479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ
- ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES (ENRNM)
- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
- DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.
- ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
- ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.
- DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF
- ETAT DES LIEUX LOCATIFS
- DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE
- CERTIFICAT DE DECENCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION
- DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE- MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES
- THERMOGRAPHIE INFRAROUGE
- DIAGNOSTIC RADON : UNIQUEMENT POUR MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES D'HABITATION, A L'EXCLUSION DES ERP.
- DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE
- DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER - ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION
- DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230 2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL
- DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES - LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.
- DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES
- EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE (SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION)
- ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance.

La présente attestation est valable du 01/03/2018 au 01/01/2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère. Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code. L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constitué de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation. A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 01/01/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Pessac, le 15/02/2018 - Pour la Compagnie,

VD ASSOCIES
81, Bd Pierre Premier
33110 LE BOUSCAT
RCS 794 672 238 ORIAS : 13010220
Tél. : 05 56 30 95 75

PEFC 10-31-1483 / Contrôle PEFC
UNE REPARTITION DE 2010S 8161

CERTIFICAT DE COMPETENCES



Certificat de compétences Diagnostic Immobilier



N° CPDI 3869

Version 01

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :
Monsieur Gaëtan BEDEL

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante **Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**
Date d'effet : 22/04/2016, date d'expiration : 21/04/2021

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 23/05/2016

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 11/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 07/12/2011. Arrêté du 8 juillet 2003 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.

I.Cert
Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostic Immobilier
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPDI FR11 rév 10



	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs Béton brut
	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière

	Prélèvements de sol amiantés
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafonds amiantés
	Prélèvements de plafonds non amiantés
	Prélèvements de murs amiantés
	Prélèvements de murs non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sol amianté
	Plafond amianté
	Sol et Plafond amiantés